

## **Pour un CNRS acteur majeur de la recherche scientifique**

Vos élu.e.s CGT au Conseil scientifique (CS) et aux Conseils scientifiques des instituts (CSI) sont en désaccord avec les politiques de précarisation et de mise en concurrence des personnels et des équipes, de chasse aux financements par appels à projets, de mutualisations sans objectif scientifique. Elles et ils combattent le poids de la bibliométrie dans les évaluations et les remises en cause de l'indépendance de la recherche. Elles et ils sont les garants de la transparence du fonctionnement et des décisions de ces conseils.

### **Une situation de plus en plus critique pour l'indépendance de la recherche publique**

Les tentatives de remise en cause du rôle central du CNRS comme organisme de recherche national continuent, notamment de la part de la conférence des présidents d'université (CPU). Les attaques contre les missions des organismes de recherche sont de plus en plus fortes, le projet de fusion entre l'INRA et l'IRSTEA en est une illustration.

Depuis dix ans, les gouvernements qui se sont succédés, ont suivi la même politique : vassaliser les scientifiques au pouvoir politique et aux entreprises. Pour ce faire il faut réduire le rôle des organismes et développer le financement sur appel à projets. Le Pacte pour la recherche avec l'ANR et l'AERES/HCERES, les lois LRU, les Initiatives d'excellence du Grand emprunt sont les outils de cette politique. Ils ont profondément déstabilisé la recherche publique. Seule la résistance des personnels a évité le démantèlement du CNRS et sa transformation en « agence de moyens ».

La compétition entre établissements, au nom d'une «excellence» jamais définie, s'accompagne de la stratégie de « spécialisation intelligente » des régions. Elle constitue maintenant un postulat de la politique gouvernementale. La loi a imposé partout de grands regroupements, sous forme de communautés d'universités et établissements (COMUE) qui se transforment en Idex et en Isites. Le gouvernement conditionne la labellisation en Idex à une gouvernance sans partage par la présidence de ces super-structures. Les décisions en matière d'emploi, de budget et d'orientations scientifiques de l'ensemble des établissements seraient soumises au veto de leur président ! Bel exemple de démocratie. Si de telles injonctions devenaient réalité, le CNRS perdrait son rôle national et ses prérogatives de politique scientifique. Ses personnels seraient alors

soumis à des mutualisations et mobilités forcées au gré des recompositions sur les sites.

La politique d'austérité installe dans la durée le blocage des salaires et des carrières, et accroît la précarité détournant les jeunes des carrières scientifiques. Le gouvernement va encore plus loin avec le plan de casse de la fonction publique « CAP 2022 ». Les CDI de mission en gestation dans les réformes à venir sont en réalité des CDD liés à la durée d'une mission ou d'un projet de recherche, ils remettent en cause la pérennité des missions liées à la recherche publique. Le recrutement au mérite par concours sur emploi de fonctionnaire citoyen est garant de l'indépendance et de la liberté face aux puissants lobbies économiques, mais aussi garant de l'éthique, de la responsabilité et de l'intérêt général des recherches publiques. Le statut de fonctionnaire est indispensable à la pérennité des programmes, à la diffusion de la science et à la formation.

### **Les Conseils scientifiques force de résistance et de propositions**

Le SNTRS-CGT refuse de cantonner les instances scientifiques de la communauté à un rôle secondaire, faisant fi de leurs prérogatives statutaires. Il exige l'application des textes réglementaires qui leur confèrent un rôle d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la Direction du CNRS et des instituts. Pour le SNTRS-CGT, ces instances doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions qui touchent la communauté (emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international). Elles doivent être des instances déterminées à porter une recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier.

## L'engagement des élu.e.s SNTRS-CGT dans la continuité des élu.e.s sortants :

La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux CS et CSI, en liaison avec les sections du Comité national et les laboratoires. C'est pourquoi les élu.e.s de la CGT pèseront de toutes leurs forces afin que ces conseils ne soient pas supplantés par des comités de nommés. Le lien entre CSI et CS doit devenir permanent et incontournable et contribuer à l'unité préservée du CNRS. La politique de « niche » de la direction du CNRS dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture ou la réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble de créations et de fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions.

Ils agiront pour :

- Développer l'emploi scientifique, technique et administratif
- Maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques
- Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et de programmes interdisciplinaires
- Combattre la dilution des organismes de recherche dans les « sites », en particulier au niveau des idex/isite, où la voix des personnels est supplantée par des technocrates aux ordres du gouvernement.

## Votez pour les candidats de la CGT

-Pour la défense de la recherche publique et de ses personnels dans tous les organismes de recherche et dans les universités.

## Mon engagement aussi, si je suis élue au CS de l'INSB

Je soutiendrais toute initiative dégageant du temps pour **exercer nos cœurs de métier**, bien évidemment favoriser les financements sur crédits récurrents mais aussi par exemple renforcer la connaissance mutuelle entre les acteurs de la recherche et l'administration afin que les services administratifs facilitent davantage le travail de recherche. Opposée aux contrats de mission, j'aurais à cœur de **défendre les non-permanents**, nombreux à l'INSB, et les recommandations de Sciences en Marche pour résorber la précarité entre autre: *« Il faut permettre l'extension des périodes de contrats jusqu'à la limite d'emploi contractuel fixée par les lois Le Pors et Sauvadet. Les décisions doivent être prises basées sur des critères scientifiques, clairs, publics et argumentés par écrit. » « La période post-doctorale n'a de justification que si elle permet la prise d'autonomie et un investissement scientifique intense dans la construction d'un projet à long terme. Elle doit être un tremplin vers un poste titulaire dans l'ESR ou un poste à responsabilité dans les autres secteurs administratifs, associatifs ou économiques »*. Je soutiendrais l'INSB dans son travail **d'ouverture vers les citoyens** en encourageant une communication vers le public non pas de type publicitaire mais scientifiquement rigoureuse. Je favoriserais la tenue de débats sereins et responsables avec la société civile vis-à-vis des nouvelles découvertes et de leurs retombées potentielles. Je fais aussi miennes les paroles extraites de la publication récente de l'institut **« Etonnant vivant »** : *« C'est au prix d'une recherche qui requiert du temps, des prises de risque, de l'imagination, de la créativité et de la liberté que les grands tournants des sciences de la vie ont pris corps en ce début de siècle. Et c'est à ce prix que ces sciences continueront à être porteuses d'avenir et de progrès. »* **Sandra LECAT** pharmacologiste moléculaire et cellulaire, section 20 du CNRS, UMR7242, lecat@unistra.fr

-Pour la prise en compte de la politique scientifique des laboratoires et des collègues

-Pour des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer pleinement leur métier

-Pour une collaboration équilibrée entre le CNRS et l'ensemble des autres établissements qui ne doit pas être assujettie aux pressions locales d'entreprises et des Régions

-Pour des choix scientifiques, pour une prospective scientifique non soumise au politique ou au marché

-Pour que le CNRS garde ses prérogatives nationales. Pour le maintien de toutes les disciplines en son sein, et pour une attention particulière en direction des thématiques rares ou menacées

-Pour l'information scientifique et technique indépendante de la prédation commerciale, menée par des personnels qualifiés et stables

-Pour un recrutement jeune au plus près de l'obtention des diplômes. La précarité doit être résorbée par un plan de titularisation et des recrutements sur postes de fonctionnaires à la hauteur des besoins des laboratoires et des services

-Pour des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications

-Pour arrêter les dérives managériales génératrices de souffrance et permettre aux personnels de retrouver la sérénité de travailler

-Pour le développement des Grands instruments de recherche

-Pour une politique internationale du CNRS qui favorise les coopérations avec les organismes de recherche et les universités du monde entier, incluant un objectif de développement nord-sud équilibré et pacifique